

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES ETUDES ET
DU SUIVI-EVALUATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

==

**Prestations d'études techniques détaillées et d'impact environnemental et social
pour les travaux d'aménagement et de bitumage de certaines rues des voiries
urbaines de Mango et de Notsè**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Date : 14 DEC 2021
AMI N° : 634 /MTP/CAB/ SG/DGTP/PRMP/DPESE
Financement : BIE, Gestion 2022

1. Le Gouvernement de la République togolaise a inscrit des fonds dans son Budget d'Investissement Gestion 2022 en vue du financement du projet sus visé et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **études techniques détaillées et d'impact environnemental et social pour les travaux d'aménagement et de bitumage de certaines rues des voiries urbaines de Mango et de Notsè** ».
2. Les présents services de consultants sont répartis en deux (02) missions à savoir :
 - **Mission 1 : études techniques détaillées et d'impact environnemental et social pour les travaux d'aménagement et de bitumage de certaines rues de la voirie urbaine de Mango (environ 10 km) ;**
 - **Mission 2 : études techniques détaillées et d'impact environnemental et social pour les travaux d'aménagement et de bitumage de certaines rues de la voirie urbaine de Notsè (environ 10 km).**

La durée des prestations est de **05 mois** aussi bien pour la mission 1 que pour la mission 2.

3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations de services décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils ont la qualification pour exécuter la mission.
4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
 - ✓ la nature des activités du candidat : étude routière/génie civil/bâtiments et travaux publics (5 points) ; autres (0 point) ;
 - ✓ 1 point par année d'expérience du candidat : [Note maximale : 10 points] ;
 - ✓ 5 points par expérience dans les missions d'études techniques détaillées et d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement et de bitumage et/ou de réhabilitation et de renforcement d'infrastructures routières, réalisées de façon générale au cours des dix (10)

dernières années [Note maximale : 15 points] ;

- ✓ 10 points par expérience similaire d'études techniques détaillées et d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement et de bitumage de voirie, réalisées de façon spécifique au cours des dix (10) dernières années [Note maximale : 40 points] ;
- ✓ 10 points par expérience similaire d'études techniques détaillées et d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement et de bitumage de voirie, réalisées de façon spécifique au cours des cinq (05) dernières années dans la zone UEMOA [Note maximale : 20 points] ;
- ✓ disponibilité de personnel permanent (ingénieurs (BAC+5) en génie civil) : (2 points par ingénieur ; [Note maximale : 10 points]).

NB :

- **une expérience similaire spécifique est une expérience dont l'étude comprend l'assainissement et porte (i) sur au moins 5km de voiries urbaines, ou (ii) sur un tronçon routier dont le cumul des étendues agglomérations traversées est d'au moins 10 km ;**
- **tout bureau étranger doit s'associer obligatoirement avec un bureau togolais du domaine du génie civil ;**
- **seuls les projets justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution délivrées par un Maître d'ouvrage seront considérés au titre des expériences similaires ;**
- **les activités du candidat doivent être justifiées par les statuts certifiés ;**
- **la qualification du personnel permanent doit être justifiée par les copies de diplôme.**

Par ailleurs, les candidats devront joindre à leurs manifestations d'intérêt les pièces administratives suivantes :

- dans le cas d'un groupement de bureaux, une copie de l'accord de groupement entre les membres ;
- un document attestant que le Consultant ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant.

Les consultants togolais devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents ci-dessous :

- la carte d'installation du bureau d'études, en cours de validité ;
- le quitus fiscal datant d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales, datant de moins de trois (03) mois ;
- le quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- la carte d'immatriculation fiscale ou toutes pièces équivalentes en cours de validité ;
- l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournies en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Une liste d'au moins six (6) candidats par mission et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité - coût).

NB : « les candidats sont informés que leurs propositions financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'économie et des finances au <https://finances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs propositions financières seront redressées ».

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Travaux Publics

Direction Générale des Travaux Publics/Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi – Evaluation (DPESE),

BP 335 Lomé- République Togolaise

Tél : (+228) 22 22 62 11

Fax : (+228) 22 20 07 24

Télex : 5235 TG ; Email : secreteriat.dgtp@gmail.com

Avenue SAKAKAWA BP : 335, Lomé,

Et aux heures suivantes : de 8 h 00 min à 12 h 00 min et de 15 h 00 min à 17 h 00 min TU.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 18 JAN 2022 à 8 h 00 min T.U. à l'adresse ci-après :

A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

Ministère des Travaux Publics

Avenue Sakakawa, Lomé-Togo

Immeuble du Ministère des Travaux Publics (MTP)

3^{ème} étage, porte 305 bis

Tél : (+228) 22 23 13 29

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 18 JAN 2022 à 8 heures 30 min TU.

Le Ministre des Travaux Publics



Mme Zourchatou KASSAH-TRAORE